

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agro-alimentaire
et de la souveraineté alimentaire

**Arrêté du 3 février 2026
portant nomination des membres aux commissions ad hoc relatives à une fraude ou
tentative de fraude à un examen prévue à l'article D. 811-176-1 du code rural et de la pêche
maritime**

NOR : AGRE2603300A

Le ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article D. 811-176-1 ;

Sur la proposition des missions interrégionales des examens (Mirex),

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés aux commissions ad hoc relatives à une fraude ou tentative de fraude aux examens que le ministre chargé de l'agriculture organise les membres suivants :

I. Pour la mission interrégionale des examens (Mirex) nord-ouest et la Mirex Océan Pacifique

a) En qualité de personne qualifiée, choisie en raison de son expérience des examens
Fabrice HENRY, Président, titulaire ;
Jean-Michel LEFEVRE, suppléant ;
Amélie ZAEPFFEL, suppléante ;
Ludovic TRIQUET, suppléant.

b) En qualité de directeur d'établissement d'enseignement agricole public organisant un diplôme de même niveau
Sébastien GUERINEAU, titulaire ;
Frédéric GRATTEPANACHE, titulaire ;
Maria SAUNIER, titulaire ;
Lionel GONZALES, titulaire ;

Pierre-Yves GRANATA, suppléant ;
Christophe MATRAT, suppléant ;
Saïdi LAWAL, suppléant ;
Valérie DINEL-BRETON, suppléante.

c) En qualité de directeur d'enseignement agricole privé sous contrat organisant un diplôme de même niveau

Xavier MARIN, titulaire ;
Anne-Sophie TRUBERT, titulaire ;
Domitille HIBON ; titulaire ;
Muriel GRAS ; titulaire ;
Emmanuelle CREPIN ; suppléante ;
Raphaël GOUABLIN, suppléant ;
Céline PERON, suppléante ;
Marie-Pascale PINATEL, suppléante.

II. Pour la mission interrégionale des examens (Mirex) nord-est et la Mirex Océan Indien Polynésie – Antenne Polynésie

Pour les Hauts-de-France

a) En qualité de personne qualifiée, choisie en raison de son expérience des examens

Franck PROVOTS, Président, titulaire ;
Patricia FORET, suppléante.

b) En qualité de directeur d'établissement d'enseignement agricole public organisant un diplôme de même niveau

Natacha BEGUE, titulaire ;
Stéphane BOURGEOIS, suppléant.

c) En qualité de directeur d'enseignement agricole privé sous contrat organisant un diplôme de même niveau

Sandrine BART, titulaire.

Pour l'Ile-de-France

a) En qualité de personne qualifiée, choisie en raison de son expérience des examens

Franck PROVOTS, Président, titulaire ;
Patricia FORET, suppléante.

b) En qualité de directeur d'établissement d'enseignement agricole public organisant un diplôme de même niveau

Cécile DUMAS, titulaire ;
Clément TREDANIEL, suppléant.

c) En qualité de directeur d'enseignement agricole privé sous contrat organisant un diplôme de même niveau

Hocine DIAF, titulaire.

Pour Bourgogne-Franche-Comté

a) En qualité de personne qualifiée, choisie en raison de son expérience des examens
Franck PROVOTS, Président, titulaire ;
Patricia FORET, suppléante.

b) En qualité de directeur d'établissement d'enseignement agricole public organisant un diplôme de même niveau
Christelle RENAULT, titulaire.

c) En qualité de directeur d'enseignement agricole privé sous contrat organisant un diplôme de même niveau
Thierry MRAFFKO, titulaire.

Pour Grand-Est

Sébastien VIAL, Président, titulaire ;
Catherine DECKER, suppléante.

b) En qualité de directeur d'établissement d'enseignement agricole public organisant un diplôme de même niveau
Emmanuel KEMPF, titulaire ;
Alexandra THIEFAINE, suppléante.

c) En qualité de directeur d'enseignement agricole privé sous contrat organisant un diplôme de même niveau
Thierry DEFAIX, titulaire ;
Philippe AIME, suppléant.

III. Pour la mission interrégionale des examens (Mirex) sud-ouest et la Mirex Antilles-Guyane (pour le BTSA)

a) En qualité de personne qualifiée, choisie en raison de son expérience des examens
Paul CANDAELE, Président, titulaire ;
Céline MONIER, suppléante ;
Anne GARZINO suppléante.

b) En qualité de directeur d'établissement d'enseignement agricole public organisant un diplôme de même niveau
Nicolas HOULBERT, titulaire ;
Sandrine DAURE, suppléante ;
Alexandra MILLIET, suppléante.

c) En qualité de directeur d'enseignement agricole privé sous contrat organisant un diplôme de même niveau
Manon LARRERE, titulaire ;
Bertrand GAUFRYAU, suppléant ;
Davy MICHEL, suppléant.

IV. Pour la mission interrégionale des examens (Mirex) sud-est

- a) En qualité de personne qualifiée, choisie en raison de son expérience des examens
Matthieu PREVOST, Président, titulaire ;
Gisèle MILTZINE, suppléante.
- b) En qualité de directeur d'établissement d'enseignement agricole public organisant un diplôme de même niveau
Pierre KABACINSKI, titulaire ;
Bénédicte IVORRA, suppléante.
- c) En qualité de directeur d'enseignement agricole privé sous contrat organisant un diplôme de même niveau
Christine METRA, titulaire.

V. Pour la mission interrégionale des examens (Mirex) Océan Indien Polynésie – Antenne Réunion et Mayotte

- a) En qualité de personne qualifiée, choisie en raison de son expérience des examens
Gwenaël BARC, Président, titulaire.
- b) En qualité de directeur d'établissement d'enseignement agricole public organisant un diplôme de même niveau
Éric SACREZ, titulaire.
- c) En qualité de directeur d'enseignement agricole privé sous contrat organisant un diplôme de même niveau
Véronique ALEZAN, titulaire.

VI. Pour la mission interrégionale des examens (Mirex) Antilles – Guyane

Pour le CAPA

- a) En qualité de personne qualifiée, choisie en raison de son expérience des examens
Julien MOLLARET, titulaire ;
Xavier AUDEMAR, suppléant.
- b) En qualité de directeur d'établissement d'enseignement agricole public organisant un diplôme de même niveau
Fred NUMA, titulaire ;
Thierry PLUMAIN, suppléant.
- c) En qualité de directeur d'enseignement agricole privé sous contrat organisant un diplôme de même niveau
Agnès NIMIAS, titulaire ;
Txooj Caj YANG, suppléant.

Pour le baccalauréat professionnel et le baccalauréat technologique

- a) En qualité de personne qualifiée, choisie en raison de son expérience des examens
Nicomède PERONET, titulaire ;

Elise COQUARD, suppléante.

b) En qualité de directeur d'établissement d'enseignement agricole public organisant un diplôme de même niveau

Pascale GENTET, titulaire ;

Valérie MORDELLET, suppléante.

c) En qualité de directeur d'enseignement agricole privé sous contrat organisant un diplôme de même niveau

Gérard SAMATHAY, titulaire ;

Agnès NIMIAS, suppléante.

Article 2

La décision de nomination des membres des commissions ad hoc est renouvelée par tacite reconduction à chaque nouvelle session d'examen.

Article 3

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche et les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *bulletin officiel du Ministère de l'agriculture* de la République française.

Fait, le 03 février 2026

Le ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,

B. BONAIME

